



République du Sénégal
un Peuple, un But, une Foi

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement

-----*-----



Session spéciale de haut niveau sur "l'eau et la paix" durant la 9^{ème} session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau.

29 septembre 2021, 11h00-12h00 CET.

Contribution de Monsieur Serigne Mbaye THIAM, Ministre de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal

- **Monsieur le Président Danilo Türk, modérateur de la session,**
- **Mesdames, Messieurs les Ministres,**
- **Honorable Monsieur Jüri Ratas, Président du Parlement de la République d'Estonie,**
- **Chers collègues panélistes,**
- **Distingués participants**
- **Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi de remercier les organisateurs pour l'invitation qui nous est faite, de participer au segment de haut niveau de la 9^{ème} Réunion des Etats Parties à la Convention sur l'eau, co-organisée par la République d'Estonie et le Secrétariat Exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE).

Notre participation à ce panel « **La coopération dans le domaine des eaux transfrontières : une clé pour la paix et la stabilité régionales** » illustre, si besoin en était, l'attention toute particulière que le Sénégal porte aux questions relatives à l'eau et à la paix dans le monde et à la recherche de solutions durables par le biais de la coopération et de l'hydro-diplomatie.

Question 1 (3 minutes pour répondre) : Comment le Sénégal promeut-il l'eau comme un outil de paix et non de conflit ? Quelles leçons pouvez-vous partager ?

- **Mesdames, Messieurs,**

En revenant à la question posée, vous n'ignorez pas que la construction de la paix et du développement autour des ressources en eau partagées demeure encore un enjeu majeur de sécurité, en particulier dans les bassins sans mécanismes de coopération.

La compétition pour l'eau reste une source réelle de menace pour la paix et la stabilité dans plusieurs régions du monde. Elle nous oblige impérativement, à opter pour une gestion commune et concertée, notamment, dans les bassins partagés et nous pousse vers une solidarité internationale pour éviter les conflits et assurer la stabilité.

Le continent africain représente, à ce titre, un condensé des différentes situations qui apparaissent d'une part comme un succès et d'autre part comme un facteur de tensions politiques entre États.

Le Sénégal a très tôt compris les enjeux et la nécessité de la coopération sur les eaux transfrontalières en tant qu'atout capital pour la paix et la stabilité régionale voire mondiale.

Les perturbations climatiques chroniques à grande échelle ont poussé les États riverains du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal) à créer le 11 Mars 1972 l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) chargée de la gestion des ressources en eau partagées. Ils furent rejoints par la Guinée en 2006.

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), créée le 30 juin 1978, regroupe quant à elle, la Gambie, la République de Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Elle a pour mission l'exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources en eau communes des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal.

L'OMVS et sa sœur jumelle l'OMVG, privilégient le dialogue et partagent de manière équitable, inclusive et intégrée les ressources générées.

Les deux organismes de bassin sont aujourd'hui, cités comme exemples d'hydro-diplomatie entre pays riverains partageant des ressources en eau communes.

Les exemples de l'OMVS et de l'OMVG sont assez emblématiques car, ils ont permis la construction, par la réalisation d'activités communes, autour du Nexus Eau-Energie-Agriculture-Environnement, de grandes infrastructures et des programmes structurels qui contribuent au renforcement de la résilience des systèmes de production des États membres riverains des fleuves Sénégal et Gambie.

Le succès de l'OMVS et de l'OMVG, en tant que modèles de coopération dans la gestion des ressources en eau transfrontalières, réside dans la

volonté politique continue des États riverains, depuis plus plusieurs décennies, de mettre en place un mécanisme approprié et cohérent de gouvernance impliquant les plus hautes autorités des États membres.

Ce mécanisme se caractérise par un processus décisionnel consensuel, une garantie de confiance mutuelle et de stabilité. Il est fondé sur le fait que les installations et les infrastructures sont des biens communs aux États membres que la recherche des investissements est menée ensemble et les avantages partagés selon des critères et règles acceptés après concertation par tous.

Plusieurs conventions sont venues après la création de l'OMVS et de l'OMVG agréer la volonté de coopération entre les pays riverains des fleuves Sénégal et Gambie. Toutes ces Conventions ont pour objectifs de renforcer les mécanismes de gouvernance et de gestion et la recherche de la paix par la coopération autour de l'eau, permettant de tirer le maximum de bénéfices pour les populations vivant dans les deux bassins transfrontaliers.

Et je voudrais aussi réaffirmer, à ma qualité de Président du Conseil des Ministres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal, que la Convention de l'Eau est en parfaite harmonie avec les principes fondateurs de notre Organisation qui ont permis à 4 pays de l'Afrique de l'Ouest, depuis bientôt 50 ans, de lier leur destin en mettant en place une communauté d'intérêts communs avec comme base la solidarité, l'équité et le partage. Dans ce cadre l'OMVS s'engage à promouvoir la Convention auprès des États membres et au niveau du réseau Africain des organismes de bassin pour mobiliser également les autres pays.

Question 2 (2 minutes pour répondre) : Pour le Sénégal, quelle est la valeur ajoutée de la Convention sur l'eau pour soutenir les processus

de coopération existants et appuyer l'initiation de la coopération dans d'autres bassins transfrontaliers ?

- **Mesdames, Messieurs,**

Le Sénégal est, depuis Août 2018, le deuxième pays hors de la région pan-européenne à adhérer à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).

Notre pays, en adhérant à la Convention sur l'eau, entend utiliser le cadre juridique de la Convention et tirer parti de l'expérience de la coopération sur les eaux transfrontières, acquise dans ce cadre.

C'est ainsi, qu'il s'est engagé, avec les pays qui partagent le bassin aquifère sénégal-mauritanien, au renforcement de la coopération autour dudit bassin. Un groupe de travail a été mis en place et un projet de coopération est déjà élaboré. La région ayant une bonne tradition de coopération transfrontière au niveau des bassins fluviaux à travers l'OMVS et l'OMVG, cette initiative sur les eaux souterraines vient combler le gap pour arriver à une véritable gestion intégrée des ressources en eau.

Dans le même sillage, dans nos outils juridiques et de planification en cours d'élaboration, nous ne comptons pas rester muets quant à la mise en œuvre de la convention. D'ailleurs, une stratégie de mise en œuvre déjà élaborée, de ladite convention est en cours de partage avec les parties prenantes.

L'adhésion à la Convention nous a conduit à renforcer l'approche écosystémique de la gestion de l'eau, la prévention et la maîtrise de la pollution, la surveillance et l'évaluation des rivières, des eaux souterraines, la prévention durable des inondations et la participation du public.

Les structures en charge des ressources en eau de mon Département, tout comme les organismes de bassin, sont en train de mettre en place cette approche qui du reste, sera incluse dans la prochaine version du code de l'eau.

Je ne pourrais conclure, sans vous inviter, à vous joindre à nous au 9^{ème} Forum mondial de l'eau qui sera organisé du 21 au 26 Mars 2022 à Dakar, sous le thème « **Sécurité de l'eau pour la paix et le développement** ».

Ensemble, nous pourrons ainsi démontrer, qu'il est encore possible de bâtir des synergies, de partager des expériences réussies, d'agir là où c'est nécessaire et surtout de coopérer pour construire une paix durable, renforcer la résilience de nos sociétés et un développement sociaux économique durable qui ne laisse personne au bord de la route.

Je vous remercie de votre attention.